

**Intervention de M Hubert FALCO
Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire**

**OCDE-31 mars 2006
Ministérielle du Comité des Politiques
de Développement territorial :
*Investir pour la croissance : Bâtir des régions innovantes***

Monsieur le Secrétaire général,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Vous nous avez invités aujourd'hui à vous montrer en quoi nos politiques publiques territoriales sont particulièrement appropriées à répondre aux grands défis mondiaux, en particulier à celui de la lutte contre le changement climatique.

Cette question revêt à l'évidence, dans le contexte que nous traversons une acuité particulière.

A mon sens cette question suppose que nous comparions, que nous échangions et qu'ensuite nous nous accordions sur le chemin à suivre. C'est là le sens de notre réunion d'aujourd'hui.

Permettez-moi, en premier lieu de vous dire que si j'ai une conviction en la matière, c'est que l'innovation et la compétitivité sont des objectifs pour l'ensemble de nos territoires.

Notre mission, notre ambition est de trouver des instruments, des outils susceptibles de faire de chacun des territoires de nos Etats un territoire innovant. Régions rurales, zones de montagne, îles, territoires périurbains et évidemment, métropoles : tous sont concernés.

Je vous dis cela nourri que je suis par la carrière politique qui est la mienne, qui m'a permis d'appréhender pleinement la dimension rurale et la réalité urbaine. Maire d'une petite commune pendant 18 ans, Président d'un département pendant 10 ans, je suis aujourd'hui l'élu d'une communauté d'agglomération de plus de 400.000 habitants.

De cette expérience naît la certitude que chaque territoire possède un potentiel, une richesse susceptible de lui permettre d'assurer son développement. C'est bien le sens de la notion de cohésion territoriale que nous souhaitons promouvoir au niveau européen.

Nous avons travaillé à définir ce concept en bonne intelligence avec Mme Hübner, que je salue, pendant la récente présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Mais notre devoir c'est que toute innovation, tout objectif de croissance de nos régions doit se faire à l'aune du développement durable.

J'entends concentrer mon propos autour de deux points principaux :

En premier lieu, vous présenter de quelle manière nous tentons en France, de répondre à cette ambition de la croissance pour tous les territoires. Et en second lieu, vous faire part des attentes qui sont les nôtres des réponses qui peuvent être apportées au niveau européen.

A l'échelle française, nous avons clairement fait du développement durable l'un des axes stratégiques du développement des territoires.

Il s'agit pour nous d'établir une politique qui repose sur un consensus partagé et qui est en mesure de se décliner à travers un partenariat fort.

Le consensus a été obtenu à travers une méthode qui sans doute apparaîtra comme naturelle à certains d'entre vous mais

qui en France était novatrice, celle dite du Grenelle ou de la gouvernance à cinq.

A l'initiative de Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat chargé du développement durable, de l'énergie et de l'aménagement du territoire les collectivités territoriales, les représentants du patronat, des syndicats, des organisations gouvernementales et de l'Etat se sont retrouvés et se sont mis d'accord sur l'ensemble des objectifs à atteindre en matière de développement durable.

En d'autres termes chacun dans ses fonctions, dans ses responsabilités et dans ses activités a considéré qu'il n'était plus possible de faire comme avant. Les objectifs partagés ont été transcrit dans la loi et je le dis ici, parce que cela est remarquable, dans mon pays, cette loi a été voté à l'unanimité par les deux chambres de notre parlement.

Il m'appartient maintenant, et je vais m'y employer dans les prochaines semaines à décliner avec les acteurs locaux ces objectifs au niveau des territoires. C'est ce que nous appelons la territorialisation du Grenelle.

Au-delà de cette méthode permettez-moi, de vous dire que nous disposons d'instruments spécifiques susceptibles de relayer cette ambition du développement pour tous les territoires.

Je pense en particulier aux pôles de compétitivité, cette politique de clusters qui vise à rapprocher la recherche, l'entreprise et leur territoire. Les collectivités territoriales et en particulier, les régions participent activement à cette politique. Mais en France nous avons souhaité décliner cette méthode également pour les espaces ruraux à travers les Pôles d'excellence rurale. Ces projets concernent des secteurs différents santé, technologie de l'information et de la communication et évidemment, développement durable. Tous ont la même ambition : celle d'assurer le développement de ses territoires sur la base de leur potentiel.

J'en viens à mon second point.

Bâtir des régions innovantes, faire du développement durable la clé de voute de toute politique, cela doit être un objectif partagé [par toutes les organisations internationales] [par l'ensemble des acteurs de la « société internationale »].

Je sais, Monsieur le Secrétaire général que votre organisation travaille à ce nouveau « modèle développement », celui sur lequel nous pourrons rebâtir après la crise. Les échanges qui ont eu lieu hier au forum que vous avez organisé en sont un exemple.

A cet égard l'Union européenne joue un rôle particulier. Bien entendu parce qu'il s'agit d'une organisation intégrée entre les 27 Etats membres qui la composent mais aussi, parce qu'elle dispose d'un instrument spécifique à travers la politique de cohésion économique et sociale.

2^{ème} budget de l'Union européenne, nous entamons, en ce moment, les discussions sur son évolution pour la période post 2013.

Je veux redire ici, ce que je me suis appliqué à dire et surtout à mettre en œuvre pendant la période de notre présidence.

La future architecture de la politique régionale européenne doit tenir compte de la crise sans précédent que nous traversons. J'entends par là qu'elle devra permettre aux régions de trouver une méthode et des moyens pour trouver le chemin d'un nouveau développement. En particulier pour les territoires qui auront été les plus touchés.

Elle doit également, être assise et pourquoi pas ne le dire refondée sur le développement durable. Chaque territoire est confrontée à la question du changement de paradigme dans son développement. Nous savons que la politique de cohésion à travers ces principes fondateurs en particulier, celui de partenariat et de l'additionalité qui garantissent une vision stratégique partagée par les acteurs du territoire.

Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames et messieurs les ministres

Vous l'avez compris je voulais ici, ce matin porter le message d'un acteur politique qui croit que le territoire est un lieu d'interaction, d'innovation. Il fédère, rassemble et unit ses acteurs. Il revient à chacun d'entre nous de porter l'ambition de nos territoires dans le respect de leurs spécificités. Nous serons ainsi les garants d'une nouvelle croissance pour nos régions.